

ASSOCIATION « Le BONHEUR dans le PRE »

14 Grand'rue 60 240 Montjavoult

Association Loi 1901.

6 SEPTEMBRE 2015

- **20^{ème} BROCANTE à MONTJAVOULT -**

Règlement :

Les exposants s'engagent à respecter l'Arrêté municipal et le règlement de la manifestation :

- Etre inscrits auprès de l'association organisatrice « Le Bonheur dans le Pré »,
- Respecter le périmètre prévu,
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (*art.L.310-2 du Code du Commerce*),
- Ne pas vendre d'armes prohibées,
- Indiquer le prix de chaque article,
- Ne pas avoir acheté ces objets pour la revente,
- Ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (*art. R3219 du Code Pénal*),
- Se conformer aux contrôles éventuels de la Gendarmerie,
- Ne pas utiliser de barbecue,
- Laisser les lieux propres au moment du départ (sacs poubelles fournis par l'association)
- Posséder l'autorisation municipale nominative délivrée par l'Association.

L'Association organisatrice :

- Attribue les emplacements selon l'ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles,
 - Précise que le stationnement des véhicules se fera en dehors de la brocante,
 - Dégage toute responsabilité concernant les incidents ou accidents impliquant les exposants,
 - Assure la vente des comestibles (boissons, frites, etc...)
 - Accueille à partir de 6 h jusqu'à 8 h.
-

BULLETIN DE RESERVATION (A retourner avant le 3 septembre)

A : M.BESSAA – 14 Grand'rue – 60240 Montjavoult - Tél. 06 81 40 59 90

NOM – Prénom :

Adresse :

Tél.

Réserve un emplacement de :m/l au prix de 1 € le m/l. Soit :

Règlement par chèque à l'ordre de l'Association (non remboursable).

Photocopie obligatoire d'une pièce d'identité (C.I.ou passeport).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus.

Le,

Signature :